

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2019**

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 1<sup>er</sup> juillet « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, jeudi 11 juillet 2019 à 18 h 30 heures à la mairie de Thoard ».

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 3 juin 2019
- Demande de subvention pour l'éclairage public
- Demande de subvention dans le cadre des amendes de polices
- Point sur les travaux
- Décision modificative n° 1 Budget communal
- Suppression de poste d'agent technique à 30 h
- Autorisation pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non complet
- Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune
- Motion Accès aux soins
- Achat terrain Mme ALPHAND – Les Bourres
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Questions diverses

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire  
Etaient présents : Jean-Louis PIN, Jean-Claude FABRE, Jean-Claude COLLAVINI, adjoints, Annie BAUSSAN, Nathalie BAILLE, Cathy RAMBAUD, Maryvonne POMMIER, Michel DENEUVE, conseillers municipaux.

Excusés : Elisabeth DALMAS, Anaïs DELAYE, Elisabeth JOVET, Isabelle PEIGNEUX, Guy RAIMON, Patrick JULIEN

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.  
Mme Maryvonne POMMIER est élue secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 3 juin 2019**

Le compte rendu de la réunion du 3 juin 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

### **DCM11072019-1-Demande de subvention pour l'éclairage public**

Le maire indique que dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public, il est possible d'obtenir une subvention plafonnée à 9 360 € pour cet aménagement, auprès du Département dans le cadre du FODAC. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, donne un accord de principe pour solliciter une subvention auprès du Département mais une délibération plus précise quant aux travaux et aux montants engagés devra être prise lors d'un prochain conseil.

### **DCM11072019-2-Demande de subvention dans le cadre des amendes de police**

Le maire informe l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre des amendes de police de la part du Département. Il est proposé la réalisation de l'éclairage public sur le nouveau parking du Pré du Riou. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, sollicite une subvention à hauteur de 50%, dans le cadre des amendes de police, pour la réalisation de l'éclairage public sur le parking du Pré du Riou et adopte le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux : 11 755.00 €  
Subvention : 5 877.50 €  
Autofinancement : 5 877.50 €

### **DCM11072019-3-Point sur les travaux en cours et à venir**

M. Jean-Claude COLLAVINI, indique que :

- l'aménagement de l'aire de camping-cars est en cours de réalisation. Restera à voir s'il faudra faire un revêtement ou pas. Il faudra peut-être envisager un revêtement – à voir après la saison estivale
- les travaux sur le le radier de la buse métallique du parking du village ne seront réalisés qu'en septembre, ceci afin d'éviter les aléas météorologiques.
- la réfection du chemin du Serre a été réalisée
- le nettoyage des bassins a été réalisé la dernière semaine de juin
- dans le cadre des sinistres de la rue du Portail Maurel et suite à l'expertise contradictoire qui a eu lieu le 4 juillet dernier, la société EIFFAGE s'est engagée à réaliser des travaux d'imperméabilisation de la chaussée avant fin octobre 2019
- Réseaux des Bourres : une première réunion de travail a eu lieu le 2 juillet en présence d'IT04 et l'entreprise SAUNIER pour lancer les études. Un relevé topographique et une étude hydrologique complémentaires ont été commandés.

### **DCM11072019-4-Décision modificative n° 1 du budget principal**

Le maire informe qu'il y a lieu de prévoir des virements de crédits, notamment afin d'enregistrer la recette relative aux droits de mutation, initialement prévue à 25 000 € mais s'élevant finalement à 33 152.89 €. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité décide de procéder aux virements suivants :

FD : + 4 000.00 € c/6232 fêtes et cérémonies

FD : + 4 100.00 € c/625231 entretien voirie

FR : + 8 100.00 € c/7381 taxe additionnelle aux droits de mutation

### **DCM11072019-5-Suppression du poste d'agent technique à 30 h**

Le maire indique que suite à la réponse apportée à la demande d'informations complémentaires pour la suppression du poste d'agent technique, nous pouvons procéder à la suppression de poste d'adjoint technique à 30 heures.

Le conseil municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité, de supprimer le poste d'agent technique à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

**DCM11072019-6- Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-4° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

La création, à compter du 19 août 2019, d'un emploi permanent d'agent d'entretien le grade d'adjoint technique relevant des catégories hiérarchiques C, à temps non complet, à raison de 12 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans afin de pourvoir le poste d'agent d'entretien à compter du 19 août 2019.

La commune de THOARD comptant 753 habitants, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article 3-3-4° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019.

**SIRES**

Le maire informe de la fin de fonctionnement du SIREs au 22 juillet 2019. Les repas seront désormais fournis par la boucherie de Peyruis, qui s'est engagée à prendre le pain à la boulangerie de Thoard.

S'agissant des inscriptions à la cantine, le système des tickets est conservé pour la rentrée 2019/2020.

Le maire informe également que la communauté d'agglomérations va faire estimer le local SIREs

**DCM11072019-7-Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune**

Le maire indique qu'il n'y a plus lieu de délibérer parce que finalement la mesure d'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des communes a été supprimée.

#### **DCM11072019-8-Motion Accès aux soins**

Le maire donne lecture d'une motion de l'Association des maires ruraux des Alpes de Haute-Provence relative à l'offre et l'accès aux soins :

*« L'AMR 04 se mobilise car l'accès au soin pour tous est essentiel à la qualité de vie dans un département rural. **C'est une question de santé publique !***

*Or, plusieurs projets actuels nous alertent : fermeture de 10 lits en cardiologie à Sisteron, fermeture de 15 lits au centre de soin et de réadaptation de l'hôpital d'Entrevaux, fermeture de 25 lits du pavillon d'admission en psychiatrie de Laragne, rapprochement des centres 15 04/05 en nuit profonde, difficultés de recrutements à la PMI du Département, l'évolution législative sur les transports intra et inter-hospitaliers qui menace le tissu de nos ambulanciers locaux...*

*Les opérations de regroupements des structures qui sont à l'œuvre sur décision de L'Agence Régionale de Santé éloignent de façon importante et sans doute dangereuse les populations des lieux de soins.*

*Le constat est manifeste que l'ensemble du département des Alpes de Haute Provence déjà déficitaire en matière d'accès au soin chemine vers une désertification organisée des offres de soins... aujourd'hui et encore plus à l'horizon de 10 ans, au regard de l'âge des praticiens et notamment des médecins généralistes.*

***Nous demandons à l'ARS et au législateur que cette fragilité soit reconnue. Nous demandons une révision du zonage médical en cours, en associant les élus, ainsi qu'une modification des aides aux territoires associées.***

*Ces outils doivent être mis au service d'une revitalisation équitable de tous nos territoires en termes de présence médicale. Au regard des enjeux de démographie médicale, la notion de quotas ne doit pas s'appliquer aux Alpes de Haute-Provence. L'accès aux soins doit être évalué avec des critères propres aux milieux ruraux, en tenant compte notamment de critères géographiques d'accès.*

***Nous revendiquons l'équité de l'accès aux soins sur notre département, et le maintien de relais de proximité, alors que nous constatons que la quasi-totalité de nos bassins de vie bas-alpins subissent cette désertification médicale et que les capacités d'accueil s'éloignent toujours plus des habitants. »***

M. le maire propose de s'associer à l'AMR 04 et de soutenir la motion présentée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'associe à l'AMR 04 dans cette action et soutient la motion présentée.

#### **DCM11072019-9-Achat terrain Mme Maryse ALPHAND – Les Bourres**

Le maire informe le conseil que Mmes ALPHAND et GARCIN sont vendeuses de 2 parcelles, non bâties, cadastrées D 978 et D 981, d'une surface totale de 17 157 m<sup>2</sup> sur Les Bourres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE D'ACQUERIR les 2 parcelles cadastrées D 978 et D 981, d'une superficie totale de 17 157 m<sup>2</sup> sises aux Bourres appartenant à Mmes ALPHAND et GARCIN au prix de 171 570 Euros (cent soixante et onze mille cinq cent soixante-dix euros), à condition d'obtenir un permis d'aménager (clause suspensive devant figurer dans la promesse de vente)
- DIT que l'acquisition se fera à l'amiable et selon l'article 1042 modifié du Code Général des Impôts,
- AUTORISE M. le maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

#### **DCM11072019-10-Gratuité du transport scolaire et de la garderie**

Le maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 8 avril 2019 de mettre en place la gratuité du transport scolaire et de la garderie pour une période test allant du 23 avril au 5 juillet 2019. Les effectifs ayant peu évolué, il propose de reconduire la gratuité pour l'année scolaire 2019-2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de reconduire la gratuité du transport scolaire et de la garderie pour l'année scolaire 2019-2020.

#### **DCM11072019-11-Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal**

Le maire indique que dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, il n'a pas fait valoir le droit de préemption pour les ventes suivantes :

- Cession d'une maison d'habitation de 81 m<sup>2</sup> sur un terrain de 449 m<sup>2</sup>, au prix de 150 000 €, Impasse de Gratereau aux Bourres

#### **DCM11072019-12-Questions diverses**

##### **DCM11072019-12-A- Motion sur le projet actuellement en négociation de "partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement". Proposition de Jean-Claude FABRE**

Le Conseil municipal de Thoard,

Après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré à la Commission européenne par les Etats membres de l'Union européenne afin de négocier avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada un accord de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement »,

Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat, et notamment les articles 4, 23, 24 et 45, précisent que l'accord en négociation s'imposera aux municipalités et aux collectivités territoriales,

Après avoir observé que plusieurs dispositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la Vème République et dans la législation française,

- **Considère** que les objectifs de ce mandat menacent gravement les choix de société et les modes de vie,
- **Considère** que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales en vigueur en France.
- **Estime** en conséquence que ce projet est inacceptable.
- **Demande** au gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des ministres de l'Union européenne le 14 juin 2013.
- **Refuse** que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de la Commune de Thoard et déclare celle-ci « zone hors TAFTA » et hors CETA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les Conseillers Municipaux approuvent cette motion.

### **DCM11072019-12-B-Bourse aux livres « Bib Bazar » du 28 juillet 2019**

Le maire informe que la bibliothèque et l'association Liber A Thoard organisent, le dimanche 28 juillet 2019 de 9 heures à 14 heures, une bourse aux livres, sous forme de braderie à destination des particuliers, intitulée « Bib Bazar ».

Les ouvrages proposés à la vente, auxquels il s'agit de donner une seconde vie, sont issus de « désherbages » de la bibliothèque ou de dons. Ils présentent tous un état physique correct mais un contenu ne correspondant plus à la demande de public en bibliothèque. Il peut s'agir de d'ouvrages au contenu daté et obsolète, n'offrant plus aux lecteurs un état à jour de la recherche ; d'ouvrages défraîchis dont la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse ; d'ouvrages ne correspondant plus à l'actualité.

L'usage en bibliothèque ayant modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampons, cotation ...), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion.

Oui l'exposé du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE l'organisation de la bourse aux livres « Bib Bazar » le dimanche 28 juillet 2019 de 9 heures à 14 heures ;
- AUTORISE l'association Liber A Thoard à fixer les prix de vente qui ne devront pas excéder 2 euros ;
- AUTORISE l'association Liber A Thoard à encaisser les recettes ;

- DIT que les recettes encaissées devront servir à l'acquisition de nouveaux ouvrages pour enrichir les collections de la bibliothèque.

### **DCM11072019-12-C- Divers**

Le maire informe que suite à son assemblée générale annuelle, l'association Liber A Thoard à un nouveau bureau.

N. BAILLE fait part des remerciements de M. Jacky GIRAUD pour les travaux de toiture effectués par la commune.

JC FABRE informe que le fléchage du village est terminé et qu'un panneau indicateur a été installé sur la place.

Il informe également que le dictionnaire offert aux enfants rentrant au collège en septembre a été apprécié par les parents d'élèves.

Enfin, il rappelle que prochaine séance de cinéma en plein air aura lieu le mercredi 17 juillet.

La séance est close à 20h20.

### **Ordre du jour de la séance du 11 juillet 2019 :**

- **DCM11072019-1-Demande de subvention pour l'éclairage public**
- **DCM11072019-2-Demande de subvention dans le cadre des amendes de police**
- **DCM11072019-3-Point sur les travaux en cours et à venir**
- **DCM11072019-4-Décision modificative n° 1 du budget principal**
- **DCM11072019-5-Suppression du poste d'agent technique à 30 h**
- **DCM11072019-6-Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet d'agent d'entretien des communes de moins de 1000 habitants**
- **DCM11072019-7-Opposition à l'encaissement des recettes des vents de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune**
- **DCM11072019-8-Motion accès aux soins**
- **DCM11072019-9-Achat terrain Mme Maryse ALPHAND – Les Bourres**
- **DCM11072019-10-Gratuité du transport scolaire et de la garderie**
- **DCM11072019-11-Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal**
- **DCM06062019-12-Questions diverses**
  - **DCM11072019-12-A- Motion sur le projet actuellement en négociation de "partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement"**
  - **DCM11072019-12-B-Bourse aux livres « Bib Bazar » du 28 juillet 2019**
  - **DCM11072019-12-C- Divers**

Signatures des membres présents à la réunion du 11 juillet 2019

Denis BAILLE		Michel DENEUVE	
Nathalie BAILLE		Patrick JULIEN	Excusé
Annie BAUSSAN		Elisabeth JOVET	Excusée
Jean-Claude COLLAVINI		Isabelle PEIGNEUX	Excusée
Elisabeth DALMAS	Excusée	Jean-Louis PIN	
Jean-Claude FABRE		Maryvonne POMMIER	
Anaïs DELAYE	Excusée	Guy RAIMON	Excusé
Cathy RAMBAUD			

Séance du 11/07/2019

